



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 11885

Texte de la question

M. Léonce Deprez s'étonne auprès de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité à l'heure où le Gouvernement, par sa voix, a proclamé les droits de la femme, qu'il ne soit pas encore possible, pour celles-ci, de bénéficier de droits accrus pour la protection de leur santé. C'est ainsi que, depuis de nombreuses années, il a signalé l'intérêt et l'importance du développement de l'ostéodensitométrie, meilleur moyen de prévenir l'ostéoporose. Or cet examen, qui est prescrit par les médecins pour les femmes, n'est pas remboursé par l'assurance maladie (coût de l'ordre de 350 francs), ce qui est un comble, et ne facilite pas, tant s'en faut, le développement de la médecine préventive en faveur des femmes. Aussi lui demande-t-il, au-delà des déclarations, toutes plus solennelles les unes que les autres, si une simple mesure de bon sens, favorisant concrètement le développement de l'ostéodensitométrie, ne serait pas le meilleur gage de la volonté du Gouvernement de contribuer au développement d'une véritable politique de santé à l'égard des femmes, comme il le soulignait, notamment dans sa question écrite n° 1363 du 21 juillet 1997, où il était, de nouveau, précisé que « des études sur une période de trois ans », étaient menées par « l'INSERM, à la demande de l'Etat », ce qui ne règle pas, efficacement, ce dossier, étudié, déjà, depuis de nombreuses années par le ministère de la santé, sans décision positive, contrairement aux attentes des femmes, lassées des discours sur « l'égalité ».

Texte de la réponse

Compte tenu des conclusions des travaux d'évaluation disponibles sur cette question, l'acte d'ostéodensitométrie n'a pas pu être inscrit à la Nomenclature générale des actes professionnels. Une étude épidémiologique et médico-économique portant sur une période de trois ans est actuellement menée par l'INSERM, à la demande de l'Etat. Elle a pour objet d'apprécier l'impact d'un dépistage systématique de l'ostéoporose chez les femmes de soixante à soixante-quinze ans. L'évaluation permettra de comparer les résultats des différentes stratégies de dépistage et de mesurer, dans ce cadre, la justification des examens d'ostéodensitométrie pour une population ciblée.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11885

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1571

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2672